

Éducation Prioritaire : un nouveau plan banlieue sans évolution majeure

Jean Louis Borloo vient de rendre son rapport, *Vivre ensemble, Vivre en grand, Pour une réconciliation nationale*, et ses préconisations pour un nouveau « plan banlieue ». Si on peut partager certaines des analyses du rapport sur les échecs des différentes politiques menées en zones urbaines prioritaires depuis trente ans, en revanche les solutions envisagées ne sont pas toutes satisfaisantes notamment en ce qui concerne l'Éducation Prioritaire.

Le rapport fait le constat que le bâti existant n'est plus adapté ou dans un état de vétusté avancé, ce que nous pouvons constater sur le terrain au quotidien dans nos écoles, collèges. Les lycées ne sont pas mentionnés dans ce rapport ce qui confirme la volonté du gouvernement de ne pas réintégrer les lycées dans l'Éducation Prioritaire alors qu'ils furent dans le dispositif ECLAIR. Nos inquiétudes se maintiennent concernant le devenir des élèves des lycées de l'Éducation Prioritaire, des lycées qui ne verront donc pas leurs moyens augmenter, et les conditions de travail des personnels continueront de se dégrader.

Le rapport prévoit le financement de la rénovation/reconstruction de 300 écoles et 100 collèges les plus dégradés, et la construction de 50 collèges innovants avec des effectifs ne dépassant pas 400 élèves pour les établissements sans mixité scolaire.



Sur le plan médico-social

Le rapport Borloo prévoit de remettre au goût du jour des « clubs petit dej » et de rendre les cantines gratuites pour les élèves, avec une compensation de l'État de 2€/enfants. Cette mesure ne manque pas de bon sens et permettrait de garantir des repas équilibrés aux enfants les plus socialement en difficulté.

Le rapport propose de créer un Pôle médico-social mutualisé dans chaque collège tête de réseau de l'Éducation Prioritaire, et mettrait ensemble les différents partenaires institutionnels à la fois de l'Éducation Nationale et de l'aide sociale des départements. Il est suggéré de mutualiser avec les départements la médecine scolaire. Au lieu de porter l'effort sur le recrutement de médecins de l'Éducation Nationale, l'État se déchargerait de ses insuffisances sur les collectivités territoriales, afin d'assurer la médecine scolaire pour les élèves dont la visite des six ans.

Dans le Premier degré

Rien de nouveau concernant la scolarisation dès deux ans dans les Zones d'Éducation Prioritaire, qui est déjà pratiquée actuellement. L'objectif d'ici 2020 est de tripler le nombre d'élèves accueillis. Ainsi il faudra créer 1100 classes supplémentaires avec des effectifs de 12 élèves par classes.

Le rapport souligne la volonté de doubler le taux d'encadrement des 8000 maternelles REP+, la France ayant un taux d'encadrement moins bon que les pays de l'OCDE qui sont à un adulte pour 14 enfants alors que nous sommes à un adulte pour 23 enfants.

Le rapport engage à poursuivre l'effort de dédoublement engagé pour les CP et CE1 en REP et REP+ pour porter les effectifs à 12 élèves par classe. Il manque encore 9500 classes sur le territoire.

La baisse des effectifs par classe est une bonne chose mais pour le moment cela se fait à moyens constants. Les recrutements de professeurs des écoles sont encore insuffisants et la baisse de 10 % au niveau national des postes ouverts au CRPE, ne permettent pas d'apprécier la priorité pour l'éducation affichée par le gouvernement.

**Priorité à
~~l'éducation~~
l'austérité !**

« Un Fonds de solidarité éducative, doté de 300 M€, permettra d'aider les communes pauvres à financer l'investissement nécessaire au dédoublement des classes et à la préscolarisation, y compris le cas échéant par l'implantation de bâtiments provisoires modulaires. Le fonds prendra également en charge une partie du fonctionnement induit, y compris le renforcement de l'encadrement dans les maternelles, dans les communes pauvres. »

Il semble que nos objections sur la mise en place des CP et CE1 dédoublés aient été entendues, car dans la mise en œuvre actuelle, cela se fait souvent au détriment des salles communes (salles des maîtres, salle informatiques, bibliothèques...) ou par la mise d'un paravent pour séparer deux espaces dans une même classe. **Il faudra encore attendre pour que les écoles puissent travailler dans de bonnes conditions.**

En revanche, rien n'est dit sur les dispositifs de « Plus de Maîtres que de Classes » dont la disparition semble actée, alors que ce dispositif a fait ses preuves, grâce à la co-intervention pour permettre de remédier aux difficultés des élèves.

Rien n'est dit non plus sur les Réseaux d'Aide à l'Enfance en Difficulté qui interviennent auprès des élèves les plus fragiles sur les questions de grande difficulté scolaire ou de comportement. Depuis Sarkozy, 5000 postes de RASED ont été supprimés, le fait de ne pas parler des RASED laisse craindre leur disparition complète de l'Éducation Prioritaire et la perte d'une aide précieuse pour les élèves et les enseignant-e-s.

Rien n'est dit non plus sur les cycles 2 et 3 de l'école élémentaire.

Programme de réussite éducative « renforcé »

Les PRE mis en place ne sont pas toujours efficaces et manquent parfois de moyens pour tenir leurs objectifs. L'idée est de faire un PRE+ avec de nouveaux objectifs, dont celui de déploiement dans les collèges, ce qui pourrait aider les collégiens les plus en difficultés.

Un des objectifs du PRE + affiché est également de « faire le lien avec les Cordées de la réussite et les actions de parrainage vers l'emploi ». **C'est encore un moyen pour faire entrer le patronat dans l'action éducative. Sud Éducation s'oppose à cette volonté de main mise du patronat sur les actions éducatives, les élèves n'ont pas à devenir de la main d'œuvre adaptée aux exigences du patronat local.**

Le rapport préconise d'utiliser le temps de concertation libéré pour les enseignant-e-s du premier degré affecté-e-s en REP+ pour « Affecter au PRE+ une partie de la dotation horaire des enseignants réservée à la concertation (18 demi-journées / an) ». Ces 18 demi-journées libérées sont destinées à la concertation des équipes et ce temps est déjà entièrement utilisé par les enseignant-e-s, difficile de voir comment ils/elles pourraient à la fois faire le travail de concertation à l'échelle de l'école ou des écoles du réseau et en plus se consacrer au PRE+, à moins d'une augmentation du nombre total de demi-journée de concertation pour le PRE+.

La « Cité éducative »

La nouveauté de ce rapport, l'idée de passage de l'école à la cité éducative, une structure intégrant à la fois les écoles et le collège tête du réseau d'Éducation Prioritaire. On apprend dans le rapport qu'il y aura une nouvelle catégorie de dirigeant chez les cheffe-s d'établissement, qui sera recrutée sur profil et avec la mission de diriger, selon des contours encore à définir la « cité éducative ». Les missions de ces personnels de direction seraient de gérer les partenariats de l'école et du collège composant la cité éducative. Ce dirigeant ne générerait donc pas directement un établissement scolaire.

Jusqu'à présent ce genre de mission étaient assurées par des coordinateur/trices de réseau REP ou REP+ qui tissaient des liens et des partenariats au sein des réseaux d'Éducation Prioritaire. Ces personnels seraient donc amenés à disparaître.

« Chaque principal, coordinateur des écoles élémentaires de son secteur, bénéficiera d'une **enveloppe directe de 100.000 euros** par an pour gérer les urgences sociales qu'il appréciera. Il pourra mobiliser les financements auprès du comité local de solidarité (216) qui dispose d'une capacité de financement instantanée de 1 million d'euros par an . » Voici bien un des seuls indices sur les capacités de ces nouveaux/elles super chef-fe-s qui pourraient intervenir en plus des fonds sociaux déjà bien maigres que l'on peut mobiliser en cas d'urgence. **Laisser la gestion de l'enveloppe à l'appréciation d'une personne interroge quant aux critères de choix et au contrôle sur la gestion des 100 000 € annuel.**

« Plan mercredi »

Le rapport met en avant ce dispositif, dans le but de proposer un planning d'activités mercredi, en fin de journée et samedi. Dans les collèges et écoles de l'Éducation Prioritaire, nous connaissions déjà les programmes « d'école ouverte », des temps d'ouverture pédagogiques supplémentaires proposés le mercredi après-midi pendant l'année scolaire et sur les premiers jours de certaines vacances. L'école ouverte bénéficiait d'une enveloppe de financement pour la rémunération des enseignant-e-s volontaires.

Sud Éducation s'y oppose car c'est une occasion de plus d'attaquer les conditions de travail des personnels et de créer un cadre d'exception au cadre réglementaire des obligations de service des enseignant-e-s. Et maintenant, il faudrait également ajouter le samedi : pour nous cela reste inacceptable.

Plutôt que de vouloir faire revenir les enseignant-e-s hors temps de classe, il faudrait peut-être se poser la question des moyens réellement mis en place pour la réussite des élèves, en intégrant des temps d'accompagnement éducatifs dans les emplois du temps des élèves et intégrés dans le cadre des maxima de service des enseignant-e-s.

Pour une stabilité des équipes en Éducation Prioritaire

Des équipes enseignantes stables en Éducation Prioritaire est une nécessité pour mener à bien des projets collectifs et des actions communes au sein des établissements grâce à la coopération des équipes dans le collège en lien avec les équipes des écoles des réseaux REP et REP+. **Pour Sud Éducation cela passe par une amélioration des conditions de travail dans les établissements de l'Éducation Prioritaire, et notamment par une baisse des effectifs par classe à 15 élèves,** pour permettre aux enseignant-e-s de travailler dans de

bonnes conditions et aux élèves de bénéficier de conditions d'apprentissages qui leur permettent de surmonter leurs difficultés et de réussir.

Dans le rapport, on peut lire que les chef-fe-s d'établissement « disposeront d'une **autonomie pédagogique et de gestion renforcée**, notamment pour fidéliser des équipes expérimentées (primes, heures supplémentaires, logements, contractuels...) ». Au lieu d'augmenter les dotations horaires des établissements et de permettre la diminution des effectifs, on nous promet des heures supplémentaires et des primes. Rien de nouveau en somme, les enseignant-e-s en Éducation Prioritaire bénéficient d'une indemnité de sujétion spéciale Éducation Prioritaire. Plutôt qu'une revalorisation de salaire, qui est en période glaciaire dans la fonction publique, c'est encore une fois une réponse par la prime et par les heures supplémentaires qui est faite.

Sud Éducation revendique une augmentation des salaires de 400€ net et un point d'indice à 5€ afin de redonner du pouvoir d'achat aux enseignant-e-s.

Un recrutement des enseignant-e-s sur profil et un recours aux contractuels accru

Là encore, rien de nouveau puisque beaucoup de postes de collèges en Éducation Prioritaire sont profilés, les enseignant-e-s postulent dans le cadre du mouvement de mutation et sont reçus en entretien par les chef-fe-s d'établissements et les IPR référents du réseau, puis les candidatures sont classées et passent outre les règles habituelles du mouvement liées à l'ancienneté et à la situation personnelle. Le rapport invite d'ailleurs à renforcer le management dans les établissements, ouvrant ainsi la porte aux dérives dont nous avons vu les effets dans certains établissements et dans d'autres entreprises publiques comme France Telecom.

Sud Éducation refuse toute logique managériale dans les établissements, qui visent à diviser les collègues et à faire peser sur les personnels des pressions génératrices de souffrances.

Le rapport incite également au recrutement local de contractuels notamment en mathématiques, discipline déficitaire. Au lieu de se poser la question de l'attractivité de l'enseignement et de mener une réelle politique de recrutement de personnels au statut, il y aurait encore davantage de recours aux contractuels.

Sud Éducation revendique l'arrêt de recrutement de contractuels, la titularisation des personnels déjà embauchés par contrat sans condition et des recrutements d'enseignant-e-s du secondaire à hauteur des besoins.

Plus de mixité scolaire

« Dans les communes concernées par le NPNRU, remodeler la carte scolaire à l'échelle de la ville, voire de plusieurs communes pour « rebattre les cartes » en équilibrant les populations et en tenant compte des effets de réputation des établissements et de l'offre du privé ; redéfinir la carte scolaire en accompagnement de la création d'un nouvel établissement; organiser une seule zone d'affectation pour plusieurs établissements...
Compétence du département »

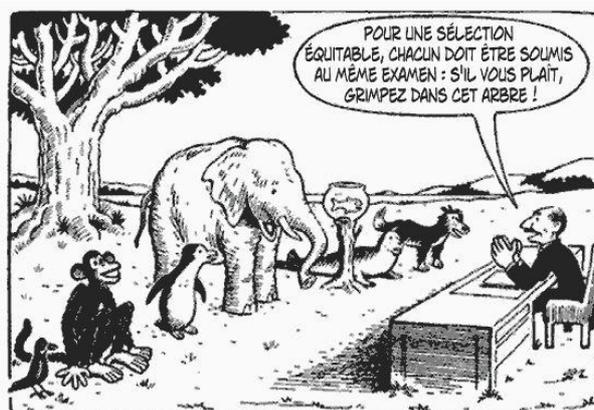
Si nous convenons que la mixité en milieu scolaire est un des moyens pour lutter contre l'exclusion et permettre aux élèves les plus en difficulté de réussir, en revanche quand on regarde les cartes scolaires des collèges, on ne peut que s'interroger sur la conception de mixité scolaire qui y a présidé. Les quartiers prioritaires sont voués à rester en vase clos, loin de la promesse d'égalité des chances qui avait été faite.

Si on doit refaire la sectorisation des établissements qu'elle se fasse à l'échelle de toute la ville et pas en contournant les quartiers populaires.

« Grands Projets éducatifs »

« Dans 60 quartiers en risque de fracture, en l'absence de mixité scolaire, les partenaires locaux pourront signer un « **Grand Projet Educatif** » formalisant une stratégie ambitieuse partagée, à partir d'un diagnostic approfondi. Ce document contractuel engagera les partenaires (Etat, commune, agglomération, département, région, bailleurs...) à mobiliser sur la durée des moyens exceptionnels, du renouvellement urbain à l'action sociale en passant par le numérique et le sport, pour recréer les conditions d'attractivité et d'ouverture culturelle nécessaires. »

Encore une nouveauté qui risque une nouvelle fois de s'attirer l'ire de la Cour de Comptes. Un grand projet fourre tout à partenaires multiples dont les objectifs affichés sont grandioses mais dont les résultats des tentatives précédentes ne présagent pas une grande réussite si ce n'est en terme de communication politique.



NOTRE SYSTEME EDUCATIF

Sud Éducation revendique :

- Le recrutement de personnels à hauteur des besoins et l'arrêt des suppressions de postes ouverts aux concours.
- La recréation des 5000 postes de RASED supprimés.
- La réduction des effectifs par classe à 15 élèves en Éducation Prioritaire.
- L'arrêt du recours massif aux contractuels, la titularisation sans conditions de celles et ceux déjà embauché-e-s.
- Le retour des lycées anciennement ECLAIR dans l'Éducation Prioritaire sous le label REP/REP+.
- Une diminution des maxima de service à 14h devant élèves et 3heures de concertation des équipes dans le secondaire et 18h devant élèves dans le premier degré.
- Une médecine scolaire de qualité et un recrutement de médecins scolaire en nombre suffisant.